

**PLAN D'ACTION
2012-2013**

1. GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

MISSION

Assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de la gouvernance participative et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants de la zone Gaspésie Nord.

MANDAT

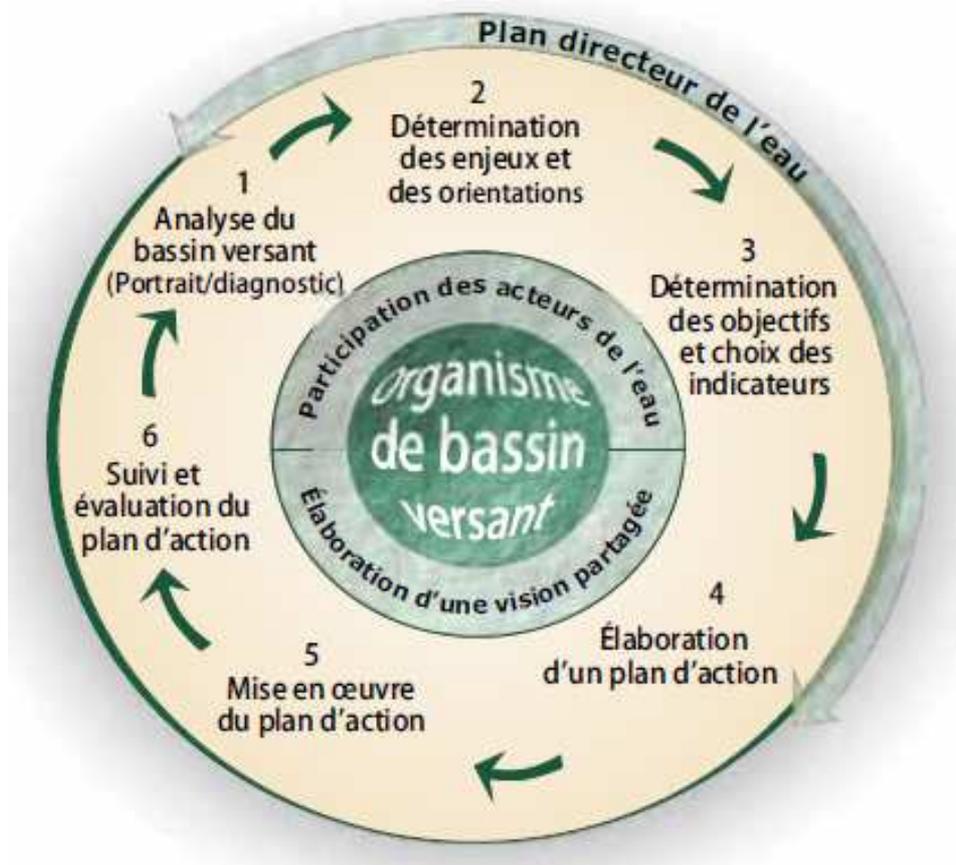
Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens de la zone Gaspésie Nord.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Participer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant comme voulu dans la Politique nationale de l'eau du Québec;
2. Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau;
3. Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau;
4. Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale, et ce, dans une perspective de développement durable;
5. Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants de la zone Gaspésie Nord afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

Ensemble, décidons de l'avenir de la ressource EAU !

2. PLAN DIRECTEUR DE L'EAU



ANALYSE DES BASSINS VERSANTS

Le **PORTRAIT** est une description objective des caractéristiques des bassins versants qui peuvent avoir un intérêt pour la gestion de l'eau. Il situe les bassins versants dans leur environnement physique, économique et social.

Le **DIAGNOSTIC** est une étude des problèmes qui concernent les ressources en eau et les écosystèmes associés. Il utilise les connaissances sur les caractéristiques physiques et anthropiques du territoire décrites dans le portrait. L'élaboration d'un bon diagnostic exige des connaissances, des compétences et un jugement professionnel de haut niveau.

L'**ANALYSE** des bassins versants de la zone (portrait et diagnostic) est une étape fondamentale de la réalisation du PDE, car elle a pour objectif de faire ressortir les problèmes affectant les ressources en eau et les écosystèmes associés. À partir de cette analyse, les enjeux réels des bassins versants seront déterminés ce qui permettra d'élaborer un plan d'action efficace.

Actions :

- Compléter l'élaboration du portrait (textes, tableaux, cartes, révision, mise en page, etc.) ;
- Ajouter au portrait les nouveaux éléments de la table des matières ;
- Organiser et tenir des rencontres publiques d'information et consultation;
- Recueillir les perceptions et les préoccupations des acteurs de l'eau et de la population;
- Former un comité technique multidisciplinaire (experts);
- Planifier, convoquer et animer des rencontres avec le comité technique;
- Analyser les données du portrait ayant un impact sur les ressources en eau
- Identifier les problèmes (problématiques) et exposer leur nature ;
- Déterminer les impacts observés ou appréhendés ;
- Cerner les causes des problèmes et valider les relations de cause à effet;
- Réaliser au besoin la cartographie pour illustrer les problématiques.

Des rencontres publiques seront tenues pour présenter l'organisme de bassin versant, sa mission et son mandat ainsi que pour expliquer les objectifs et les étapes d'un PDE. Le portrait de la zone Gaspésie Nord sera aussi exposé et les préoccupations des acteurs de l'eau et de la population quant à l'état des ressources en eau et aux usages qu'elle désire protéger, restaurer ou mettre en valeur seront recueillies.

ENJEUX ET ORIENTATIONS

Les **ENJEUX** sont les préoccupations majeures des acteurs de l'eau et de la population. Ce sont les défis fondamentaux de la gestion intégrée de l'eau (qualité, quantité, accessibilité, sécurité, culturalité et écosystèmes). Quant aux **ORIENTATIONS**, ce sont les pistes d'action qui peuvent aider à résoudre les problèmes qui touchent un enjeu donné.

Actions :

- Déterminer les enjeux à partir de la liste des problèmes réels ou potentiels qui touchent les ressources en eau;
- S'assurer de la participation des acteurs de l'eau pour cet exercice;
- Définir les orientations pour chacun des problèmes du diagnostic.

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Les **OBJECTIFS** représentent des fins quantifiables et réalisables dans un délai donné. Ils doivent être précis, mesurables, acceptables, réalistes et temporels. Les objectifs sont liés aux orientations qui, elles-mêmes, découlent des enjeux. Un objectif exprime quantitativement (autant que possible) le résultat que les actions devraient produire à un endroit donné, dans un délai donné, afin que les conditions désirées se réalisent. Les **INDICATEURS** quant à eux, ce sont des mesures utilisées pour évaluer la capacité du projet ou de l'activité à atteindre les objectifs fixés.

Actions :

- Déterminer les objectifs à atteindre (pour que les problèmes n'existent plus);
- S'assurer de la participation des acteurs de l'eau et qu'ils acceptent les objectifs;
- Déterminer les indicateurs.

PLAN D'ACTION

Un **PLAN D'ACTION** est un document qui décrit les projets et les activités que les acteurs de l'eau envisagent de mettre en œuvre, pendant le cycle de gestion en cours, pour atteindre les objectifs qui ont été fixés préalablement. L'élaboration d'un plan d'action est une étape extrêmement importante parce qu'elle représente l'aboutissement du processus de planification de la gestion intégrée des ressources en eau et qu'elle pose des jalons pour la destinée d'un bassin versant ou d'un ensemble de bassins versants. Le plan d'action permet de justifier la façon dont les objectifs seront atteints et d'en préciser les modalités. Il détermine également la manière dont la mise en œuvre des projets sera suivie et évaluée, et ce, dans un objectif de gestion adaptative.

Actions :

- Proposer des projets ou des activités pour chaque objectif à atteindre;
- Déterminer les ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en œuvre les projets et les activités;
- Déterminer les impacts économiques et sociaux de la mise en œuvre des projets et des activités (au meilleur de nos connaissances);
- Déterminer les organisations responsables de leur mise en œuvre;
- Indiquer les ententes avec certains acteurs de l'eau;
- Établir le calendrier de réalisation des actions;
- Déterminer les coûts et définir la stratégie de financement;
- Définir les méthodes permettant d'en suivre les résultats et d'en évaluer le succès.

À NOTER : Il est souhaitable que les acteurs de l'eau participent activement à toutes les étapes de l'élaboration du plan d'action, voire qu'ils s'engagent de leur plein gré à réaliser les projets et les activités qui sont dans leurs champs de compétence respectifs.

Le 31 mars 2013, le Conseil de l'eau doit remettre le Plan directeur de l'eau de la zone Gaspésie Nord au MDDEP.

3. RENDEZ-VOUS DES OBV

Le ROBVQ organise trois Rendez-vous des organismes de bassins versants (OBV) par année. Ces rencontres sont des occasions de développer un réseau et des partenariats, de discuter avec les autres organismes de bassins et de se tenir informé des avancées de la gestion intégrée de l'eau au Québec. Ils regroupent des participants des 40 organismes de bassins versants. Dans la mesure du possible, le Conseil de l'eau participera au programme de formation offert dans le cadre de ces Rendez-vous.

À la fin mai se tiendra à Québec le Rendez-vous sur l'eau qui réunira les organismes de bassins versants, les partenaires des secteurs communautaire, économique, municipal, gouvernemental et ceux du domaine de la recherche afin d'échanger autour de grands sujets d'actualité en matière d'eau.

4. OPÉRATION BLEU VERT

Le Plan d'intervention 2007-2017 sur les cyanobactéries (algues bleu vert) du gouvernement du Québec en est à mi-chemin. Dans ce plan, l'Opération Bleu Vert avait été confirmée pour une période de cinq ans. Les différents ministères impliqués, dont le MDDEP, ont procédé à une évaluation du plan en vue d'en ajuster le contenu pour la deuxième phase. Ainsi, une évaluation de l'Opération Bleu Vert a été effectuée par le MDDEP. La direction des Politiques de l'eau du MDDEP a déposé aux autorités compétentes une proposition spécifique pour renouveler l'Opération Bleu Vert pour une période de cinq ans supplémentaires. Le renouvellement de l'Opération Bleu Vert n'a pas été encore confirmé par le MDDEP. Des incertitudes demeurent quant à la reconduite et la forme que prendra le programme s'il est reconduit

5. SUIVI DES RIVIÈRES DE LA ZONE GASPÉSIE NORD

PARRAINAGE DE RIVIÈRES 2011 - DIDYMO

Le comité directeur Didymo du MDDEP a réalisé que la façon la plus sûre de détecter la présence de l'algue Didymo serait d'établir un partenariat avec des individus ou des organismes qui côtoient assidûment les rivières tout au cours de la saison estivale. L'idée d'un parrainage des cours d'eau du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie est apparue comme étant la démarche la plus prometteuse pour assurer un suivi efficace de la situation. Le comité directeur Didymo considère que les organismes de bassin versant possèdent une bonne connaissance des rivières de leur territoire et qu'ainsi, ils seraient en mesure d'identifier des personnes qui pourraient agir comme répondant et qui accepteraient de parrainer une ou plusieurs des rivières. Le Conseil de l'eau pourrait participer au suivi des rivières de la zone Gaspésie Nord. Cependant, les modalités de ce partenariat sont à définir avec les intervenants.

RÉSEAU-RIVIÈRES ou le suivi de la qualité de l'eau des rivières du Québec

Le Réseau-rivières est sous la responsabilité de la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du MDDEP. Grâce aux informations récoltées par le Réseau-rivières, le MDDEP est en mesure d'évaluer l'évolution de la qualité générale de nos rivières et de dresser un portrait de la qualité de l'eau des bassins versants, ce qui est essentiel à une prise de décision éclairée. L'objectif principal de ce réseau de surveillance est de détecter les variations de la qualité de l'eau et d'en comprendre l'origine, afin d'appliquer les mesures appropriées pour protéger ou améliorer l'état du milieu aquatique.

La DSEE a confirmé l'ouverture de cinq stations d'échantillonnage du Réseau-rivières pour la zone Gaspésie Nord et ce, pour les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Madeleine, York et Saint-Jean. Pour réaliser ce suivi, le Conseil de l'eau recrutera des observateurs parmi les comités, sociétés ou associations de gestion, de protection ou d'aménagement des cours d'eau qui sont actifs, impliqués et soucieux de l'état de santé de leurs rivières. Ces observateurs effectueront les échantillonnages selon un protocole établi par la DSEE.

6. REPRÉSENTATION DU CONSEIL DE L'EAU

Le Conseil de l'eau demeurera à l'affût des sujets de consultation et de concertation pertinents et assurera une représentation à la hauteur des ressources humaines et financières.

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) visent à assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organisations ayant des mandats, des actions ou des droits sur le territoire, concernées par les activités d'aménagement forestier. Les tables GIRT ont pour mandat de participer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré. Le Conseil de l'eau siège pour le secteur EAU à la table GIRT Nord et à la table commune et participera aux rencontres de la prochaine année.

AIRES PROTÉGÉES

Coordonné par la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Comité régional sur les aires protégées terrestres Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a pour principal mandat d'étudier divers scénarios d'aires protégées pour la portion terrestre de la région, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et celui des Ressources naturelles et de la Faune. Ce comité régional sur les aires protégées terrestres est composé de représentants des diverses organisations impliquées dans le développement territorial, ainsi que de représentants des divers secteurs d'activités œuvrant sur la portion terrestre du territoire public de la région. Il a été convenu avec le coordonnateur que la directrice générale du Conseil de l'eau agira en tant que remplaçante du représentant désigné des deux organismes de bassins versants du territoire soit le directeur général du Conseil de l'eau Gaspésie Sud.

7. COMMUNICATIONS

Le Conseil de l'eau devra travailler de façon à accroître son rayonnement sur la zone Gaspésie Nord et sa visibilité auprès des acteurs de l'eau et de la population. Le site Web ainsi que la mise en œuvre d'un plan de communication sont des moyens qui devraient permettre d'atteindre en partie cet objectif. Les activités suivantes seront réalisées en tenant compte, notamment pour le plan de communication, des ressources humaines en place :

Actions :

- Compléter le design du site Web (avec la compagnie Twisto);
- Développer le contenu du site;
- Gérer le site et le gestionnaire de nouvelles (blogue) et mettre à jour le contenu;
- Mettre en ligne le portrait de la zone Gaspésie Nord;
- Promouvoir nos activités et actions par le biais de ce site et du gestionnaire de nouvelles;
- Élaborer un plan de communication et amorcer sa mise en œuvre.

8. ACQUISITION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le Conseil de l'eau pourra participer à des activités d'acquisition de connaissances qui peuvent se présenter sous diverses formes (atelier, colloque, congrès, vidéo-conférence, etc.) et répondra aux demandes d'informations, et ce, dans la mesure de ses ressources humaines et financières.

9. RESSOURCES HUMAINES

Pour notamment respecter l'échéancier du Plan directeur de l'eau, le principal mandat, et pour particulièrement développer le volet des communications, le Conseil de l'eau devra embaucher une troisième personne à temps plein à compter de l'été 2012. Le poste offert pourrait être celui d'agent de communication et de gestion et ses fonctions seraient les suivantes :

- Assurer les communications de l'organisme et des divers projets; développer et/ou utiliser divers outils destinés à la sensibilisation et à l'information, utilisation des divers médias, développement et mise à jour du site web, conception d'un bulletin, etc.;
- Assurer en partie la gestion de l'organisme; service à la clientèle, base de données, procès-verbaux, adhésion des membres, mise en page de rapports, logistique liée aux rencontres et aux activités, gestion de la documentation, etc.;
- Avoir occasionnellement la responsabilité de la gestion d'un projet généralement lié à la sensibilisation, l'information et l'éducation.

10. GESTION ET ADMINISTRATION

Actions :

- Tenir l'assemblée générale annuelle (juin 2012)
- Tenir les réunions du conseil d'administration requises pour l'avancement des dossiers
- Tenir les réunions du comité exécutif au besoin
- Assurer les communications avec le conseil d'administration
- Embaucher le personnel (juillet 2012)
- Élaborer certaines politiques nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation
- S'occuper de la comptabilité courante
- Assurer le suivi des dossiers financiers (services de comptabilité) et administratifs
- Assurer le suivi des dossiers avec le ROBVQ
- Allouer des contrats au besoin et assurer leur suivi
- S'occuper des remplacements des représentants des acteurs de l'eau
- Etc.

Ensemble, décidons de l'avenir de la ressource EAU !